

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2023

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :* 4.1 PERSONNEL ET TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT  
*OBJET :* MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE.

- Total :** 56 L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à CROSNE (91560) sous la Présidence de Olivier CLODONG.
- Présents :** 37 Damien ALLOUCH ; Monique BAILLOT ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Jocelyne FALCONNIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Georges PUJALS ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET ; Karim SELAMI
- Représentés :** 16 Eric ADAM représenté par Valérie RAGOT. Thierry BATTESTI représenté par Richard PRIVAT ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Arnaud DEGEN représenté par Georges PUJALS ; Marie DELAROCHE représentée par Sandrine LAMIRE ; Dominique DEVERNOIS représenté par Joël GRUERE ; François DUROVRAI représenté par Olivier CLODONG ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Bruno GALLIER ; Christian FERRIER représenté par Muriel MOISSON ; Christine GARNIER représentée par Michaël DAMIATI ; Faten HIDRI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT ; Colette KOEBERLE représentée par Monique BAILLOT ; Pascal ODOT représenté par Annie FONTGARNAND ; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Fouad SARI représenté par Thomas CHAZAL
- Absents :** 03 Gabin ABENA ; Aly SALL ; Nicolas DUPONT-AIGNAN

2023-053

SECRETAIRE DE SEANCE  
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

06 JUL. 2023

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2023

### DELIBERATION

2023-053	MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE.
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU l'avis émis par le Comité Social Territorial en sa séance du 26 juin 2023,

**CONSIDERANT** que les mouvements de personnels et les évolutions d'organisation des services nécessitent d'effectuer des ajustements sur le tableau des grades et emplois afin de prendre en compte ces modifications,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 voix s'abstenant (C. CIEPLINSKI, K. SELLAMI, C. CARRERE, F. GUIGNARD)**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE**, au titre des mouvements de personnels (mobilités internes ou externes), les transformations de postes suivantes :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif à temps complet pour l'exercice des missions de chargé d'accueil, antenne Emploi Brunoy,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour l'exercice des missions de gestionnaire, Service carrières paies de la DRH,

- Transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet pour l'exercice des missions de responsable de la section adultes, médiathèque de Montgeron,
- Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet en deux postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2<sup>ème</sup> classe à 10/20<sup>ème</sup>, sur la discipline piano au CRI de Vigneux,
- Transformation d'un poste d'attaché territorial à temps complet en un poste d'attaché principal à temps complet pour l'exercice des fonctions de Direction des Finances (dernière modification de cet emploi prévue par délibération du 16 décembre 2021),

**Article 2 : APPROUVE**, au titre des mouvements de personnels, l'inscription budgétaire du poste suivant :

- Suite à la création d'un emploi de Directeur/trice de la Transition Ecologique à temps complet par délibération du 29 juin 2022, inscription budgétaire d'un poste d'ingénieur territorial principal à temps complet,  
*Compte tenu de la technicité du poste à pourvoir, du niveau de qualification attendu et de la nécessité de pouvoir projeter une collaboration durable avec l'agent affecté sur ces missions, cet emploi sera susceptible d'être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-8 2° du CGFP (ancien article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).*

**Article 3 : APPROUVE**, au titre des besoins de service (évolution d'organisation, continuité des missions), les modifications suivantes au tableau des grades et emplois :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 22/35<sup>ème</sup> en un poste d'adjoint technique à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> pour répondre aux besoins d'entretien des nouveaux locaux du conservatoire de Montgeron,
- En raison de la liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de commerce d'Evry le 15 mai 2023 à l'encontre de la société qui assurait la gestion du **cinéma PARADISO** à Yerres par contrat de délégation de service public (DSP), la Communauté d'Agglomération a décidé de reprendre la gestion de cette activité en régie.  
Dans ce cadre, l'article L 1224-3 du code du travail prévoit que la collectivité publique doit présenter aux personnels concernés une proposition de contrat de droit public, dont la durée correspond à celle de leurs situations de droit privé, soit en l'espèce des contrats à durée indéterminée.  
Cette reprise d'activité implique donc l'inscription des emplois suivants au tableau des effectifs de la collectivité, sur la base des 2.5 postes prévus au contrat de DSP :
  - Un emploi de responsable d'exploitation à temps complet, référencé sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe compte tenu de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté de l'intéressé,
  - Un emploi de médiateur culturel / animateur jeune public, référencé sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe compte tenu de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté de l'intéressé,
  - Un emploi de projectionniste / agent de caisse, référencé sur le grade d'adjoint technique,

**Article 4 : DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,



  
François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Mise à jour du tableau des grades et emplois de la collectivité -

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/07/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/07/2023

---

**Numéro de l'acte :** DCC2023-053 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20230629-DCC2023-053-DE

---

**Date de décision :** 29/06/2023

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires